

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DECS	Date	16 mars 2026
Numéro	26.336	Heure	8h23

Auteur-e(s) : Misha Müller		Lié à (facultatif) : ad
Titre : Face aux impayés d'électricité, peut-on faire mieux que la coupure ?		
Contenu : En cas de factures impayées, Viteos – détenue par les collectivités publiques du canton de Neuchâtel – peut procéder à des coupures d'électricité. Cette pratique interroge lorsqu'elle touche des personnes en situation de précarité financière ou de santé, parfois inconnues des services sociaux. Les impayés pourraient-ils être utilisés comme signal d'alerte afin d'identifier ces situations et favoriser un accompagnement avant toute coupure ? Quel cadre légal régit l'accès à ce service essentiel ?		
Souhait d'une réponse écrite : NON		

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Misha Müller		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :